

La fin « édifiante » d'Arthur Buies

Jean-Pierre Tusseau

Volume 9, numéro 1, février 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/036537ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/036537ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tusseau, J.-P. (1973). La fin « édifiante » d'Arthur Buies. *Études françaises*, 9(1), 45–54. <https://doi.org/10.7202/036537ar>

Notes et documents

LA FIN « ÉDIFIANTE » D'ARTHUR BUIES

Les biographes et critiques de Buies ont toujours, semble-t-il, voulu considérer sa collaboration avec le curé Labelle comme une « conversion », un définitif retour au bercail de la brebis égarée, citant à l'appui de leur thèse les témoignages du curé colonisateur : « ... comme un autre Saül, il a trouvé le calme et le bonheur dans une lumière qui a brillé à ses yeux et l'a transformé en chrétien sincère¹ ». « Le pamphlétaire a fait la paix avec l'Église vers 1880 » peut alors en déduire Léopold Lamontagne² qui poursuit, prouvant clairement que cette interprétation sert son dessein moralisateur et sa bonne conscience : « ... l'Église ouvre volontiers ses bras à l'enfant prodigue qui revient à elle, animé d'un sincère repentir³ ». La même attitude se retrouve dans les ouvrages de Marcel-A. Gagnon qui pousse encore plus loin la défense de l'Église et, qui, faisant à tout prix de Buies un obsédé de la persécution⁴, écrit à propos de la réédition de *la Lanterne*

1. *Le Nord*, 6 mai 1881.

2. Léopold Lamontagne, *Arthur Buies, homme de lettres*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1957, p. 168.

3. *Ibid.*, p. 177.

4. Voir, à ce sujet, l'étude pseudo-psychanalytique que M.-A. Gagnon fait du dessin frontispice de *la Lanterne*, dans *le Ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 191-193.

en 1884 : « Il multiplia même à dessein les attaques contre les évêques... dans l'espérance d'une réplique ou mieux d'une condamnation. Mais l'Église, plus sage que lui, le laissa vociférer et ne sévit que deux ans après la réédition de sa *Lanterne* en 1886 ⁵. »

Si, en effet, Buies n'était ni un obsédé de la persécution, ni un être traumatisé par les vieilles tantes bigotes qui se sont chargées de son éducation ⁶, si son repentir n'était pas définitif, il serait alors impossible d'envisager son œuvre polémique comme celle d'un enfant terrible mais il faudrait y voir celle d'un révolté qui a protesté « avec impatience contre des formes d'immobilisme, de formalisme et de pharisaïsme ⁷ » de son temps. Cela aiderait à comprendre les condamnations de l'œuvre de Buies au nom de prétendus principes moraux, telle cette lettre pastorale dans laquelle M^{gr} Taschereau qualifie *la Lanterne* d'« amas confus de blasphèmes, d'attaques contre l'Église catholique, sa hiérarchie, ses œuvres, son enseignement et ses institutions... » (8 novembre 1886). Condamnations ou anathèmes si généraux qu'ils ne font que donner raison au condamné qui pouvait répliquer :

Uniquement conduits par un instinct de conservation étroit et impérieux, vous ne savez que lancer des interdictions et des foudres, dès qu'on vous signale le plus petit éveil de l'intelligence, la plus petite velléité d'opposition. Jamais vous ne réfutez rien, et cela vous serait cependant si facile à vous qui êtes constamment éclairés par les lumières d'en haut... ⁸

Nos moralistes contemporains sont plus nuancés, éprouvant quelque gêne à utiliser les mêmes arguments empreints de pharisaïsme que M^{gr} Taschereau ou craignant de se couvrir de ridicule à vouloir systématiquement déprécier l'œuvre de Buies comme l'a fait avec un entêtement borné

5. Marcel-A. Gagnon, *la Lanterne d'Arthur Buies*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1964, p. 125.

6. Thème majeur de l'explication de M.-A. Gagnon, dans *le Ciel et l'enfer d'Arthur Buies*.

7. Jean-Charles Falardeau, *l'Essor des sciences sociales au Canada français*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 17.

8. Arthur Buies, « Interdictions et censures », dans *Canada-revue*, vol. IV, n° 6, 11 février 1893, p. 87.

Claude-Henri Grignon dans *Ombres et clameurs* par exemple⁹. Ils ont trouvé d'autres subterfuges. À la hargne franche et directe de Grignon, ils ont préféré une « récu-pération » plus subtile.

Certains faits cependant n'ont pas manqué de gêner les tenants de la « conversion », vers les années 1880. Nous ne citerons que les trois principaux.

En 1883, quatre ans après la rencontre du curé Labelle, Buies fait, à la salle de *la Patrie*, à Montréal, une conférence intitulée « Une évocation » dans laquelle il défend à nouveau les objectifs poursuivis par l'Institut canadien, condamné par les congrégations romaines en 1869. Le vicaire général, M^{sr} Truteau, posait comme condition à la levée de la censure que l'institut reconnaisse « comme doctrines pernicieuses le rationalisme, le libéralisme, le progrès, la civilisation moderne¹⁰ ». Ce retour offensif contre la forteresse cléricale que Léopold Lamontagne est bien obligé de

9. « Buies a beaucoup profité de Voltaire; il l'a copié, plagié incessamment. Il a ramassé dans le *Dictionnaire philosophique*, ce crottin du vieil avare sensuel de Ferney, des arguments et des jugements qui ont été cassés depuis par la science, par l'art ou la raison. L'auteur de *la Lanterne* (qui n'a jamais rien éclairé) affichait, tel Homais, son anticléricalisme, défiait Dieu, son Eglise et ses prêtres, mais au fond il fut un trembleur. Voltaire en aurait fait son valet. Buies craignait les hommes, et il ambitionnait de les gouverner. En journalisme, il envoyait de régner, de pontifier, mais ayant soin d'éloigner de lui les écrivains de talent. Ambitieux et craintif, il eût vendu les siens et sa lanterne pourvu qu'on le nommât ministre perpétuel de la colonisation. Toute sa vie il chercha les honneurs, toute sa vie il convoita les glorioles, mais la patrie qui n'est pas si bête ne lui a rien donné. Voilà pour l'homme. Buies, écrivain, a fait surtout du bruit, effrayant les femmes de lettres, ce qui est tout naturel... Ayant plus de lectures que d'idées, il réussit à merveille le style romantique, surchargé d'épithètes, de métaphores incohérentes, de verbes boiteux, de fautes de langue et toujours cette touchante imprécision, chère aux lâcheurs... jamais rien qui approche de la sincérité ou de la vérité... Il fatigue cruellement, et à la longue, il finit par nous dégoûter de la vie, des êtres et des choses. À le lire d'un peu près, on éprouve la sensation de marcher désespérément et sans espoir dans une mare où dormiraient des reptiles. Voilà pour l'écrivain. J'espère qu'on ne poussera plus le ridicule, après cela, jusqu'à comparer à Jules Fournier cet ambitieux. » (Claude-Henri Grignon, *Ombres et clameurs*, Montréal, Albert Lévesque, 1933, p. 89-91).

10. Lettre de M^{sr} Truteau à M^{sr} Bourget, 24 septembre 1869, citée par Jean-Paul Bernard, *les Rouges*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 317.

reconnaître, ne constitue dans son interprétation qu'une « rechute ¹¹ ».

En 1884, Buies réédite *la Lanterne*, avec tout ce qu'elle avait de virulent, y maintenant et renouvelant en appendice les attaques contre l'Église, le clergé et le système d'éducation. Marcel-A. Gagnon qui reconnaît que Buies « ne renie pas et ne reniera jamais cette partie flamboyante de son œuvre ¹² », cherche à cette réédition l'alibi dont il a besoin, c'est-à-dire une raison non idéologique qu'il nous annonce à la page suivante : « S'il s'est décidé à réimprimer l'œuvre, c'est par besoin d'argent » et il ajoute « il le regretta. La censure du cardinal lui fit comprendre sa bétise. » L'« Évocation » de 1883 avait en effet privé Buies de ses revenus de la Commission du service civil, mésaventure qu'il rappelle en 1892 : « Pendant quatre ans, j'ai essayé d'exploiter le gouvernement provincial ; c'est comme si j'avais voulu tirer du lait d'une des vaches maigres d'Égypte. Ça a abouti — répétez donc cela pour voir — « ça a abouti » à ma destitution ¹³. » Si la raison invoquée par Marcel-A. Gagnon est fort possible, en revanche le remède est moins probable. La collaboration avec le curé Labelle offrait, comme le souligne Léopold Lamontagne ¹⁴, des avantages pécuniaires. Une réédition de *la Lanterne* risquait de compromettre cette collaboration et d'aggraver la situation financière de Buies. Il nous faudra donc trouver un motif plus convaincant, et ne pas se contenter des interprétations de M.-A. Gagnon.

En 1893, Buies publie « Interdiction et censures », dans *Canada-revue*, fait sur lequel n'insiste pas Léopold Lamontagne. Marcel-A. Gagnon, qui mentionne l'article, s'interroge : « Comment expliquer que, huit années avant sa mort, il ait écrit en toutes lettres, dans une langue directe

11. *Arthur Buies, homme de lettres*, p. 168-169.

12. *Le Ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, p. 300.

13. *Canada-revue*, vol. III, n° 16, 8 octobre 1892, p. 243. Le curé Labelle avait réussi à faire employer Buies à la Commission des terres publiques, en 1879. Nommé en 1881 « agent de la colonisation », Buies avait alors un salaire de \$1 000 par année.

14. *Arthur Buies, homme de lettres*, p. 172.

que « ce qui a été le malheur et la perte de toutes les sociétés où le clergé était maître, c'est l'orgueil ecclésiastique¹⁵. » À quoi il répond : « C'est son vieux fonds voltairien qui remonte à la surface. Peut-être aussi s'agit-il là de vestiges de son animosité contre son père, symbole d'autorité¹⁶. »

Il en est ainsi de chaque fait problématique. Ces critiques s'ingénient à proposer à chaque fois une explication spécifique du type de celles que nous avons citées (rechute dans l'erreur, manque d'argent, animosité pathologique ou exagération de précurseur) et qui, même prises isolément, sont loin de nous satisfaire.

Il faut donc chercher à ces trois faits : l'« Évocation », la réédition de *la Lanterne*, la collaboration au *Canada-revue*, une raison commune, c'est-à-dire renverser l'hypothèse de base de nos critiques contemporains et partir de l'hypothèse inverse. Faire taire un peu la morale et le souci d'édification, pour s'attacher aux textes de Buies, et les accepter tels qu'ils sont, quitte à remettre en cause la « conversion » de la brebis égarée. Quelle satisfaction c'était que de pouvoir constater que celui qui avait écrit : « Laissez donc faire, vous verrez Buies à son lit de mort ; il changera bien comme les autres. Comme les autres, qui ? J'en connais bien plus d'autres qui n'ont pas changé. Je souhaite que ces personnes n'aient pas raison...¹⁷ », l'ancien soldat des troupes de Garibaldi du temps où l'on

15. *Le Ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, p. 300.

16. *Ibid.*, p. 326.

17. *La Lanterne*, édition de 1884, p. 193-194. Il faut noter que R. Douville, *la Vie aventureuse d'Arthur Buies*, Montréal, Albert Lévêque, 1933, minimise à l'extrême l'épisode garibaldien d'Arthur Buies, alors qu'en 1862, celui-ci a publié dans *le Pays* une apologie de Garibaldi. L'influence des « chemises rouges » se prolonge après la désertion de Buies. On peut se référer à ce sujet au court article de Jean-Charles Falardeau, « Arthur Buies, l'anti-zouave », *Cité libre*, vol. XI, n° 27, mai 1960, p. 25-32. Comme lui, nous nous attachons à « discerner ce que lui ont ajouté ou ce dont l'ont amputé Douville et Gagnon » et regrettons ce « souci qu'a eu Lamontagne de composer un Buies qu'on pourrait dorénavant étudier sans danger ». René Hardy, professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui prépare une thèse sur les zouaves, apportera sans doute plus d'éclaircissements.

enrôlait les jeunes Canadiens dans les zouaves pontificaux, s'était finalement converti, rangé, et d'inciter par cet exemple les jeunes révoltés à un repentir moins tardif !

Or, s'il en est ainsi, ce n'est certes pas aux conditions que voudraient nous imposer Léopold Lamontagne et Marcel-A. Gagnon. Il nous faut replacer l'œuvre dans son contexte socio-politique, et nous reporter à toutes les pressions exercées contre les « Rouges ». Avant même la condamnation de l'institut et l'affaire Guibord (1869), les pressions sont telles que les principaux membres de l'Institut canadien ont déserté¹⁸. Malgré les condamnations du haut de la chaire, les interdictions de journaux, les livres à l'index, les lettres pastorales, le chantage aux sacrements et à la sépulture en « sol consacré », Buies ne désarme pas. On peut le rapprocher en cela d'autres « irréductibles », Dessaulles et Doutre, auxquels Buies rend hommage dans son « Évocation », pour n'avoir pas « lâché prise » lors de la condamnation de l'institut, ni dans la « circonstance mémorable » de l'affaire Guibord, pas plus « qu'il ne le ferait encore aujourd'hui, si l'occasion s'en présentait ». Entêtés de l'institut : Doutre, Rosaire Thibaudeau, Aristide Piché qui se retrouvent derrière Buies sous la bannière du *Réveil* de Québec en 1876¹⁹. Projet cher au cœur de

18. « Louis Labrèche-Viger avait été l'un des leaders des membres démissionnaires de l'Institut canadien en 1858. Joseph Papin était mort en 1862 à 36 ans, après avoir renié l'institut et reçu les sacrements. Jean-Baptiste Éric Dorion était mort en 1866 à 40 ans, après avoir lui aussi, à la suite d'une retraite prêchée par l'abbé Lafliche, fait la paix avec l'Eglise. Charles Laberge avait écrit en 1867 à M^{re} Bourget pour lui expliquer qu'il n'avait pas été favorable à la fondation de l'Institut canadien-français mais qu'il était prêt à collaborer à un mouvement qui, grâce à l'admission de nouveaux membres, aurait pu changer l'esprit de l'Institut canadien. E.-U. Piché s'était séparé des « chefs rouges » et de « leur démocratie » en 1867. Pour sa part, le jeune Laurier avait dû quitter l'institut pour se marier devant l'Eglise. Antoine-Aimé Dorion et C.-A. Geoffrion quittèrent l'institut peu après les débuts de l'affaire Guibord. Rodolphe Laflamme, selon L.-O. David, vécut et mourut catholique. Pauvre et vieux, Pierre Blanchet fut accueilli à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska où, selon Henri d'Arles, il se convertit et mourut comme un saint. » (J.-P. Bernard, *les Rouges*, p. 317-318).

19. Créé le 27 mai 1876, condamné le 31 août de la même année, sur le territoire de Québec, qu'il doit abandonner après le numéro du 16 septembre, le *Réveil* continue à paraître à Montréal, jusqu'au 16 décembre.

Buies qui n'avait cessé de vouloir réveiller les consciences après la dispersion de la « pléiade rouge » et malgré les succès libéraux aux élections fédérales de 1874, libéraux qui n'avaient de commun avec leurs prédécesseurs que le nom. Il songeait alors à fonder « un hebdomadaire très avancé en matière de libéralisme véritable, lequel n'a rien à voir avec le libéralisme boîteux louche et impuissant de la politique²⁰ ». Réalisation de courte durée, avec la publication du *Réveil*. Donc, ténacité remarquable, à l'heure où les libéraux ont désarmé, fidélité à l'idéal premier que rappelle encore Buies dans sa conférence de 1883. La ténacité de Doutré « que l'on regarde à bon droit comme le type de l'inflexibilité, de l'attachement inébranlable et immuable aux principes de la vieille école²¹ » est aussi celle de Buies. La réédition de *la Lanterne* en 1884 confirme que Buies n'a toujours pas renoncé à faire triompher les idées libérales malgré son isolement de plus en plus grand et qu'il veut aider la jeunesse à sortir de son apathie et à s'affranchir²².

Ce qu'il cherche, selon la formule de Léopold Lamontagne, c'est « fournir des armes à la résistance²³ ». C'est bien sous le signe de la liberté de pensée, du libre examen que se situe la réédition de *la Lanterne*. Comment comprendre, se demandait Gagnon, dont la méthode se heurte à ce dernier problème, que Buies ait publié un texte nettement anticlérical huit années avant sa mort ? La réponse est simple. Il suffit de se reporter au *Canada-revue*. Buies, qu'on aurait voulu converti, collabore à cet hebdomadaire libéral-radical condamné par M^{sr} Fabre en 1892. Partout où il reste un espoir de lutte, Buies est présent, maintenant

20. Arthur Buies, lettre à Louis-Joseph Papineau, citée par J.-P. Bernard, *les Rouges*, p. 320.

21. Arthur Buies, « Une évocation », Montréal, s.é., 1883, p. 5.

22. « La jeunesse d'aujourd'hui semble échapper au joug néfaste qui pesait alors sur les intelligences et les consciences et se sent toute pénétrée, comme débordée par les idées modernes... La jeunesse d'il y a quinze ans, devenue virile, entraînée inconsciemment dans le mouvement rapide du progrès, brusquement instruite par les événements, a ouvert les yeux, s'est éclairée et affranchie progressivement... » (Introduction à *la Lanterne*, édition de 1884, p. 3-4).

23. Arthur Buies, *homme de lettres*, p. 168.

presque seul des irréductibles de l'institut. Doutré est mort en 1886, Dessaulles a choisi l'exil en France. Buies n'a pas changé. Si dans *les Lettres sur le Canada* il parlait d'inquisition, il parle dans *Canada-revue* du 29 octobre 1892 de « criants abus » et d'« oppression systématique la plus aveugle » et évoque en ces termes le climat nouveau qu'il croit déceler et qui avait justifié la réédition de *la Lanterne* :

Le peuple que l'arbitraire, les violences morales de toute nature et les plus odieuses exploitations de son ignorance ont forcé jusque dans ses derniers retranchements à enfin secoué sa pesante léthargie... Jusqu'aujourd'hui ses maîtres ont fait défaut à leur mission. À d'autres de les remplacer²⁴.

Toujours, il continue de dénoncer l'obscurantisme dans lequel le clergé a plongé, par amour du pouvoir, par « orgueil ecclésiastique », tout un peuple²⁵. S'il a échoué avec ses *Lettres sur le Canada* qui, espérait-il, suffiraient à provoquer un soulèvement, il a poursuivi la lutte avec l'institut, *la Lanterne*, *le Réveil*. Un peuple enfin s'éveille et c'est à son côté que veut se trouver Buies en 1892. Trop d'oppression entraînera nécessairement, pour ne pas dire dialectiquement, un soulèvement populaire²⁶. Ce « grand réveil », ce soulèvement, lui semble proche. Buies en discerne même des signes avant-coureurs²⁷.

Voilà donc expliqués les problèmes qui gênaient les biographes de Buies. Les « rechutes » sont trop fréquentes et surtout trop cohérentes, trop orientées, pour qu'il ne soit pas frauduleux de parler de conversion vers 1880. L'épisode du curé Labelle, que nous ne remettons pas en cause, n'est pas un dénouement mais un intermède²⁸. Gagnon a beau s'extasier sur « Dieu est une vérité simple » du dernier manuscrit de Buies, qu'il commente la conscience tout à fait satisfaite en ces termes : « C'est proba-

24. *Canada-revue*, vol. III, n° 19, 29 octobre 1892, p. 294.

25. *Ibid.*, vol. IV, n° 6, 11 février 1893, p. 89.

26. *Ibid.*, p. 87.

27. *Ibid.*, p. 89.

28. On trouvera un choix des meilleurs passages des monographies de Buies dans *l'Invention du pays. Chroniques et notices d'Arthur Buies*, précédé de « Arthur Buies écrivain » par G.-André Vachon, *Études françaises*, vol. VI, n° 3, août 1970.

blement la pensée la plus profonde de l'œuvre de Buies. Pourtant, que de détours il lui a fallu, que de démonstrations, que de tâtonnements, de ricanements, de sophismes, de faussetés, d'évidences et d'absurdités pour en arriver à cette conclusion élémentaire : le salut réside dans l'amour, amour simple de ses semblables, simple amour de Dieu ²⁹ ! » Mais il faut lire jusqu'au bout le dernier texte de Buies cité dans le petit livre de Léopold Lamontagne mais tronqué dans le dernier chapitre de son *Arthur Buies, homme de lettres*, où il fait tomber un peu trop tôt la plume des mains de son enfant prodigue. Après « ... et tout effort mène à Dieu », Buies ajoute : « C'est pourquoi la vérité scientifique, même encore mêlée d'orgueil et d'affirmation hâtive, doit être honorée et reçue avec reconnaissance, parce qu'elle est un rayon de la vérité universelle ³⁰. » Buies approche alors du moment ultime, et sa « conversion » a sans doute été plus véritable que celle des Papin, Laberge, Laurier, Laflamme et Blanchet. Mais on ne subit pas impunément, toute sa vie, le chantage aux sacrements, à l'ensevelissement en « terre consacrée ³¹ », au salut éternel, sans qu'il en reste quelque chose au moment de la mort.

Que de détours, de démonstrations, de tâtonnements, de sophismes, de faussetés, pourrions-nous dire, pour que les biographes de Buies parviennent à désamorcer son œuvre, et sous un aspect faussement moralisateur et bienveillant à transformer en enfant prodigue l'un des plus farouches et plus tenaces libéraux du XIX^e siècle, le plus irréductible peut-être. Qu'importait l'entêtement de Buies à leur bonne conscience de Canadiens français catholiques puisqu'il leur restait cette conversion de dernière heure qu'il n'est plus possible de discuter. Ne leur avait-on pas appris qu'à la vigne du Seigneur les ouvriers de la onzième heure toucheraient le même salaire que ceux de la première ?

JEAN-PIERRE TUSSEAU

29. *Le Ciel et l'enfer d'Arthur Buies*, p. 335.

30. *Le Soleil*, 2 février 1901.

31. Joseph Doutre a été enterré au cimetière du Mont-Royal, en « sol protestant ».

LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE — RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Vol I

QUÉBEC, SAMEDI, 16 SEPTEMBRE 1876

No. 17

QUÉBEC, 16 SEPTEMBRE 1876.

Qu'est-ce qu'un Programmiste ?

Il ne serait peut-être pas hors de propos de rappeler à nos lecteurs ce que signifie ce mot dans toute son étendue, et de faire voir à quelle espèce d'hommes il s'applique. Chaque pays a des mots particuliers pour désigner certaine catégorie d'individus professant tels ou tels principes, tel ou tel système, soit en religion, en politique ou en finance. Ainsi en France, on désigne les catholiques ultras et remuans obéissant au mot d'ordre de Louis Veullot du nom de cléricaux; en Espagne, les hommes qui ont des idées absolutistes et inflexibles en politique sont appelés intransigeants, et aux États-Unis quand on veut parler de ceux qui voudraient donner une circulation illimitée au papier-monnaie on se sert du mot inflationnistes. Et, ici, au Canada, nous avons, depuis quelques années, une secte d'illuminés qu'on désigne sous le nom de *programmistes*. Presque tous nos lecteurs savent que ce mot fut d'abord employé pour qualifier les candidats qui, en 1872, avaient signé le fameux programme du chanoine Lamarche. Peu à peu ce mot fut pris dans une plus grande acception, et aujourd'hui on l'applique à tous ceux qui, dans ce pays-ci, sont mécontents des relations qui ont existé de tous temps et qui existent encore actuellement entre l'Église et l'État; et de plus, à tous ceux qui ne perdent pas une occasion, soit dans la presse, soit dans la chaire, soit dans leurs écrits, d'émettre des prétentions d'un autre âge—restes malheureux de traditions séculaires, respectables en leur temps, acceptées, il y a cinq ou six siècles, mais qui ne sauraient exciter de nos jours que le rire des gens instruits et sérieux.

En effet, le mot programmiste caractérise à présent un homme qui professe la théorie que le prêtre est au-dessus de tout droit positif, qu'il ne

peut être lié par aucune loi, qu'il peut commander à la raison humaine, même dans les choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes; et qui, par conséquent foule aux pieds ce précepte du divin Maître: *mundum tradidit disputationibus eorum*, et méconnaît cette autre parole de Jésus-Christ: *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Un programmiste, c'est un homme qui fait des efforts surhumains pour consacrer en ce pays l'idée de la suprématie ecclésiastique en tout ordre de choses. C'est un homme qui prêche partout, que le prêtre est le seul dispensateur de la vérité, même dans la sphère temporelle, et qui, par conséquent, soutient mordicus que le devoir de tout catholique dans l'appréciation des choses publiques est de se dépouiller de la raison que Dieu lui a donnée pour ne s'en rapporter qu'à son curé. C'est un homme qui prétend, que lorsqu'un prêtre a recours à la calomnie et à l'injure en pleine église pour satisfaire un pur antagonisme, on est obligé de tout endurer sans murmurer et de faire le mort, comme on dit vulgairement. C'est, de plus, un homme profondément hostile au progrès moderne, et qui va prêchant en tous lieux le despotisme temporel et spirituel. C'est un homme qui, comme le curé de St. Hilarion, traite de *têtes croches* et de *scandaleux* tous ceux qui prétendent penser et agir par eux-mêmes. Les programmistes, ce sont ces gens qui s'attaquent constamment aux principes qui servent de bases à notre constitution, en déversant, comme ils le font à tout propos, le ridicule et l'anathème sur la souveraineté du peuple, la liberté de conscience, la liberté de la presse et la liberté des cultes, principes qui sont les fondements de toutes nos libertés publiques et la sauvegarde de notre nationalité. Ce sont ces gens qui crient bien haut que les Parlements, les municipalités et les urnes d'élections sont les "*os décharnés d'Ézechiel*," et que les Universités ne sont que des "*cadavres fétides*," comme le disait, il n'y a pas longtemps encore, un des organes de la secte. Voilà